

Biens sans maître et biens présumés sans maître

OBJECTIFS

- Connaître la procédure
- Connaître les autres législations connexes ou pouvant permettre d'intervenir sur les biens d'autrui
- Distinguer les biens sans maître et les biens présumés sans maître
- Savoir mener la procédure d'appropriation de ces biens dans le patrimoine communal

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Etudes des textes, de la jurisprudence et des législations connexes

PUBLIC

Agents des services fonciers.

DATES :

PARIS > 31 JANVIER 2012

DURÉE : 1 jour

TARIF : 585 euros HT

PROGRAMME

Propos liminaires

- Apports de la loi du 13 août 2004 et ceux de l'adoption du code général de la propriété des personnes publiques

Introduction

- Définition des biens sans maître et présumés sans maître : différences avec les biens compris dans les successions en déshérence, la déclaration de parcelle en état d'abandon ou encore la déclaration d'abandon

Les immeubles concernés

- Premier cas : le bien sans maître stricto sensu : immeubles qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans (10 ans depuis le 1er juillet 2007) et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté
- Second cas : les biens présumés sans maître : « immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers »

Immeubles sans maître et successions en déshérence

- Que recouvre cette notion de succession en déshérence ?
- Le rôle prioritaire de l'État
- L'articulation entre le régime juridique des biens sans maître et celui des successions en déshérence

Procédure applicable

- Constat d'abandon, conditions de fond et de forme
- Incorporation du bien dans le patrimoine communal ou dans celui de l'État
- Rédaction de modèle

Les hypothèses de restitution

- Restitution du bien
- Cas de non restitution avec paiement d'une indemnité